

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|                                                          |                                                     |                                       |                                     |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Karine Haché                      |                                                     | Date d'inspection<br>Le 17 août 2026  |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Halte le Monde des Super Héros |                                                     | Numéro de permis<br>2019563           |                                     |
| Adresse<br>1295 rue Principale Le Goulet NB E8S 2E9      |                                                     | Numéro de téléphone<br>(506) 340-1061 |                                     |
| Type de permis<br>Garderie éducative à temps partiel     | Nombre maximal d'enfants<br>15                      | Âges des enfants<br>ÂGE SCOLAIRE      |                                     |
| Personnel SGE<br>Sylvie Richardson                       | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                       |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives     |                                                     | Règlement                             | Date limite pour être conforme      |
|                                                          |                                                     |                                       | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été effectuée en matinée dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. L'exploitante a confirmé qu'aucun médicament n'est administré aux enfants.

- Les médicaments sont rangés sous clé dans une armoire située au-dessus du réfrigérateur, hors de la portée des enfants.

Les jouets pour extérieurs sont variés et offerts en quantité suffisante pour tous les enfants présents. L'équipement fixe est entouré d'une surface protectrice d'une profondeur appropriée. Selon les informations fournies par l'exploitante, cette surface a été ajoutée au courant de l'été par les employés de la municipalité conformément aux recommandations du fabricant. Une discussion a eu lieu avec l'exploitante afin de restreindre l'utilisation des balançoires, puisqu'aucune surface protectrice n'a été aménagée sous celles-ci. Pendant ma visite, j'ai observé les enfants pendant la période de collation alors qu'ils mangeaient le contenu de leur boîte à dîner. Par la suite, les enfants ont participé à une activité de billes chauffantes.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 17 août 2026

Date

original signé par  
Karine Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 août 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"